

**Compte-rendu de la réunion du conseil municipal  
du jeudi 12 décembre 2019  
à 18h 30**

-----

Convocations du 26 novembre 2019

Absentes excusées : Isabelle Simonneau et Nadine Vincendeau

Secrétaire de séance : Jean-Paul Leredu

Pas d'observations sur le compte-rendu de la réunion précédente.

Le **règlement intérieur du cimetière** communal qui s'appliquera tant pour l'existant que le nouveau est adopté suite à quelques retouches devant faciliter la compréhension. Les tarifs concernant achat de concession ou renouvellement seront indiqués en annexe.

- Concession pour un caveau trentenaire	175 €
- Concession pour une tombe trentenaire	92 €
- Concession pour emplacement dans columbarium trentenaire	300 €
- Concession pour caverne trentenaire	300 €

Le montant pour renouvellement au bout de trente ans est fixé à :

- 175 € pour une concession caveau
- 92 € pour une concession tombe
- 150 € pour une concession dans le columbarium
- 150 € pour une caverne.

Dans le cadre des travaux communautaires 2020 sur la **voirie communale** le conseil municipal doit faire des propositions qui devront être définitives lors de la prochaine réunion du conseil municipal courant janvier avant remise à la communauté de communes.

Il est fait part de la nouvelle gestion des **chemins de randonnées** qui seront entretenus par la communauté de communes étant entendu que les frais engagés seront remboursés par le Conseil départemental.

Suite à la mise en place au sein du Centre de Gestion de la Gironde (Gestion du personnel communal) d'une cellule chargée de proposer du **personnel remplaçant** lors de l'absence de la secrétaire de mairie, le conseil municipal accepte la démarche et autorise le maire à signer la convention s'y rapportant.

Est arrêté le choix des amuse-bouches proposés par le traiteur Rousseau pour la cérémonie des **vœux municipaux** fixée au samedi 25 janvier 2020 à partir de 12h 00. Chaque foyer recevra une invitation.

Le conseil municipal, comme pour les exercices budgétaires précédents, autorise le maire à procéder, si besoin est, au **mandatement des travaux d'investissement** qui devront être réglés entre le 1<sup>er</sup> janvier et la date du vote du prochain budget courant avril 2020.

Le montant total mis à disposition ne pourra être supérieur à 25% de la somme totale inscrite en dépenses d'investissement du budget 2019 moins la somme inscrite au chapitre 016 (remboursement emprunts)

Le **photocopieur** de la mairie donnant des signes de faiblesse, il est proposé l'achat d'un nouveau modèle. Parmi les trois présentés le choix est arrêté sur un copieur Olivetti format A3 / A4 pour copies noir et blanc ou couleur assurant les fonctions de scan et d'imprimante. Coût 3 339 ttc - TVA récupérable l'année suivante.

Suite à changement, signalé par recommandé, dans la composition de la famille occupant un de nos **loyers**, la proposition de modification du bail d'origine par un **avenant** est acceptée.

Les **travaux** faisant l'objet de devis **entérinés** lors de précédentes réunions doivent être effectués semaine 51 pour la pose de la climatisation réversible au bureau de poste (Dubergey) ainsi que la mise en place de la clôture entre loyer mairie et loyer poste (LD Paysages).

Le conseil municipal souhaite que soit demandé à l'architecte ayant suivi les **travaux de l'église** précédemment effectués de venir nous proposer l'étude relative à la remise en état des murs face intérieure voire d'assainissement du sol côté nord. Rendez-vous sera pris en ce sens.

La proposition relative au **ralentissement de la vitesse** dans la traversée du bourg que doit nous remettre le bureau d'étude AZIMUT ne nous est toujours pas parvenue. Information sera prise auprès d'eux.

Il est fait part d'un courrier envoyé par la société ENEDIS suite au refus de la municipalité d'installer les **compteurs Linky** - école/mairie + église + salle polyvalente - Malgré les injonctions de ladite entreprise le conseil municipal décide de rester sur sa position et donc confirmer le refus.

Les aménagements - local + véhicule isotherme - relatifs au nouveau fonctionnement de la **restauration scolaire** devant être opérationnels à la rentrée de janvier 2020, reste à solutionner le « problème » de déchargement des plats à Saint-Pierre de Bat ; en effet la personne assurant la conduite du véhicule et le service à Saint-Pierre de Bat se trouvera seule à son arrivée.

Séance levée à 20h 30